

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

**22/12/2023 – MODIFICATION DE L'HEURE DE CENTRALISATION DU FCP « CPR MONETAIRE ISR »**

**Codes ISIN :** Part P : FR0010745216 - Part I : FR0010979278

Part S : FR0013372638 - Part R : FR0013515954

Part SI : FR0014001001 - Part Z : FR0014006HA6

La société de gestion CPRAM a décidé de modifier l'heure de centralisation des ordres de souscriptions et rachats (les « Ordres ») du fonds commun de placement « **CPR MONETAIRE ISR** » (« le Fonds »).

A compter du **22/12/2023**, les Ordres pourront être reçus jusqu'à **12 heures 25** - heures de Paris, contre 12 heures actuellement.

Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

\*\*\*\*\*

**Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et est sans incidence sur le profil de risque de votre support de placement.**

**Cette modification ne nécessite pas l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

Les Documents d'Informations Clés (DIC) et le prospectus actualisés du Fonds seront disponibles à compter du 22/12/2023 sur le site internet [www.cpram.com](http://www.cpram.com).

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction